

Arrêté du Maire portant complément à la délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre PARRA, 6^{ème} Adjoint au Maire

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18, qui confie au Maire, le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Adjointes et à des membres du Conseil Municipal,
- VU** les articles L 2122-17, L 2122-22, L 2122-23, L 2122-32 et L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'Adjointes au Maire,
- VU** le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 au cours de laquelle Monsieur Antoine HOMÉ a été désigné en qualité de Maire et Monsieur Pierre PARRA a été désigné en qualité de 6^{ème} Adjoint au Maire,
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2020 donnant délégation de certaines compétences au Maire, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'arrêté n°25/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre PARRA,
- VU** l'arrêté n°16/2022 en date du 21 mars 2022 portant complément de délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre PARRA,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la Commune que le Maire soit aidé dans l'accomplissement de ses fonctions pour la bonne marche de l'Administration,

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour la bonne administration de la Ville de déléguer à Monsieur Pierre PARRA, Adjoint au Maire, une compétence supplémentaire, suite à la démission de Madame Séverine SUTTER, Conseillère Municipale Déléguée, chargée de la Nature en Ville,

CONSIDERANT que les délégations de fonction et de signature données aux Élus doivent être équitablement réparties entre les Élus,

ARRETE

Article 1 : Pour la durée de son mandat, Monsieur Pierre PARRA, 6^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction et de signature, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour prendre toutes décisions, tous actes et arrêtés en matière :

- Nature en Ville.

.../...



Article 2 : Pour la durée de son mandat, délégation est donnée à Monsieur Pierre PARRA, à l'effet de signer tous les documents, ordres de services, courriers relatifs aux domaines de compétences exercées à l'article 1, à l'exception de ceux destinés aux représentants de l'État, aux exécutifs des collectivités locales et des établissements publics.

Article 3 : Les délégations de fonctions et de signatures données dans le présent arrêté prennent effet à ce jour et sont valables pour la durée du mandat du Conseil Municipal élu lors des élections du 15 mars 2020, sauf révocation. Le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : L'arrêté n° 32/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Séverine SUTTER est abrogé.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés, publié au recueil des actes administratifs, affiché en Mairie et transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Comptable de la Commune,
- Madame la Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse,
- Monsieur Pierre PARRA.

Fait à WITTENHEIM, le 21 octobre 2024

LE MAIRE



Antoine HOMÉ

Vu pour acceptation le :

29/10/2024

Monsieur Pierre PARRA

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/10/2024 et de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.